



15-05-2009 - Béatrice Verger et Patrick Lamy reviennent sur le label Finansol reçu par BNP Paribas Investment Partners pour trois de ses fonds.

Journaliste : BNP Paribas Investment Partners vient de recevoir le label Finansol pour trois de ses investissements. BNP Paribas Obli Etheis, Multipar Solidaire, et Multipar Solidaire Dynamique. Le label Finansol, unique label d'épargne solidaire en France, distingue les placements d'épargne solidaire. Béatrice Verger, Patrick Lamy, bonjour.

Béatrice VERGER – Patrick LAMY : Bonjour.

Journaliste : Béatrice Verger, vous êtes chef de produit chez BNP Paribas Asset Management, quels sont les produits financiers qui ont obtenu le label Finansol ?

Béatrice VERGER : Nous avons trois produits qui ont obtenu le label Finansol et ces trois produits sont ce qu'on appelle des produits 90/10, c'est à dire que pour 90 % de leur actif, ils sont investis sur une classe d'actifs traditionnels, actions, obligations, par exemple, et ils respectent les principes de l'investissement responsable et durable, et pour 10 % maximum de leur actif, ils sont investis dans des investissements qu'on appelle solidaires. En effet ces fonds financent des associations françaises qui viennent en aide aux exclus du système financier classique, par exemple les fonds Multipar financent l'Adie et la CIFA ou alors ils peuvent financer aussi la micro-finance internationale comme BNP Paribas Obli Etheis. Indirectement, ce fond, par ses investissements, va par exemple financer une PME d'Afrique du Sud qui produit des fruits secs. Les projets sélectionnés le sont pour leur qualité, leur sérieux, et aussi leur capacité à être rentable. Donc en fait, une partie de ces fonds, les 10 % maximum, est destinée à aider les plus pauvres, soit en France, soit à l'international. Le but premier, effectivement, n'est pas le profit, même si ces investissements dits solidaires peuvent être rémunérés. Par ailleurs, les 90% restants de l'actif permettent d'assurer la rémunération d'un produit financier classique, ce ne sont pas des produits pour lesquels la performance est sacrifiée.

Journaliste : Pourquoi BNP Paribas Investment Partners développe-t-il des produits d'épargne solidaire ?

Béatrice VERGER : Le groupe BNP Paribas apporte son soutien à de nombreuses initiatives solidaires et de développement durable, et BNP Paribas Investment Partners, qui regroupe l'ensemble des expertises de la gestion d'actifs pour comptes de tiers a voulu s'inscrire dans cette logique. De plus, nous sommes un acteur de référence en France de l'investissement responsable et durable, et nous avons voulu diversifier notre offre en proposant des produits d'épargne solidaire à nos clients. BNP Paribas Obli Etheis par exemple, fait partie de la gamme des produits qui sont offerts à la clientèle du réseau BNP Paribas, et permet de répondre à la demande de nombreux investisseurs qui veulent, au travers de leur investissement, contribuer à aider des gens dans leurs projets professionnels, qui souhaitent investir utile et plus social qu'uniquement l'aspect financier.



Journaliste : Et en quoi la distinction du Label Finansol est-elle importante ?

Béatrice VERGER : C'est très important pour nous d'obtenir ce label Finansol car il distingue les produits qui sont réellement solidaires et ce label offre aux investisseurs la garantie que leur épargne finance bien des activités ayant une utilité sociale.

De plus, comme nous avons ce label, nous avons un devoir de transparence sur l'information que nous mettons à la disposition de nos clients et qui permet ainsi à nos clients d'estimer les actions menées grâce à ces investissements. Pour l'investisseur, en fait, le label est un vrai gage de sérieux et de notre implication dans cette démarche solidaire.

Journaliste : Patrick Lamy vous êtes directeur des affaires juridiques et fiscales au sein de BNP Paribas Epargne et Retraite Entreprise. Alors quelles sont les particularités de l'épargne salariale pour l'investissement solidaire ?

Patrick LAMY : Pour l'épargne salariale, il s'agit avant tout de répondre à une obligation légale introduite en 2001 pour les PERCO et confirmée en 2008 pour l'ensemble des plans d'épargne. Les FCPE solidaires multi-entreprises que nous proposons aussi bien aux salariés des entreprises clientes qu'aux collaborateurs de BNP Paribas sont labellisés Finansol. Il convient de souligner d'ailleurs que le label Finansol est également demandé par nos entreprises clientes qui offrent des FCPE solidaires mais dédiés à leurs salariés dans le cadre de l'épargne salariale.

Journaliste : Béatrice Verger, Patrick Lamy, merci.

Béatrice VERGER – Patrick LAMY : Merci.